联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-sixième session

Rome, 27-31 mars 2017

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2016

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances

Tél: +3906 5705 4676

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

ms517

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit des informations à jour au Comité financier sur les résultats de l'évaluation actuarielle des obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel (ci-après dénommés «les plans»), au 31 décembre 2016.

- **Section I**. La section ***Introduction*** décrit ces plans, qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. Elle explique également l'objectif des évaluations actuarielles annuelles.

- **Section II.** La section ***Résultats des évaluations actuarielles*** fait le point sur l'ensemble des obligations liées aux plans au 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et présente les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle. En 2016, le total des obligations au titre des plans a augmenté de 194,5 millions d'USD, passant de 1 124,7 millions d'USD au 31 décembre 2015 à 1 319,2 millions d'USD au 31 décembre 2016. Les différentes raisons de cette augmentation sont expliquées dans cette section.

- **Section III.** La section ***Situation financière actuelle*** indique le montant total des obligations, comptabilisées et non comptabilisées, ainsi que le total des obligations nettes inscrites au bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles; elle présente également le montant total des obligations financées et non financées au 31 décembre 2016, 2015 et 2014, respectivement. Au 31 décembre 2016, le montant total des obligations non financées se chiffrait à 875,6 millions d'USD, contre 710,4 millions d'USD au 31 décembre 2015.

- **Section IV.** La section ***Comptabilisation et financement*** compare sur trois années consécutives, jusqu'au 31 décembre 2017, le coût des prestations au titre des services rendus. Au total, ce coût s'élève à 42,4 millions d'USD pour 2017, contre 36,9 millions d'USD pour 2016. Cette section examine aussi les propositions concernant un financement intégral du Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ (FID). La dotation annuelle nécessaire pour financer intégralement les obligations au titre de l'AMACS à l'horizon 2040 se monte à 22,7 millions d'USD, alors que les crédits ouverts par la Conférence à cette fin s'élevaient à 7,05 millions d'USD par an en 2016 et 2017, ce qui laisse un déficit de 15,65 millions d'USD par an. Par ailleurs, la dotation annuelle nécessaire pour financer intégralement les obligations du FID au titre des services passés à l'horizon 2025 se chiffre à 6,0 millions d'USD, mais aucun crédit budgétaire n'a jamais été prévu à cette fin.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats de l'évaluation actuarielle de 2016 et de la situation financière présente, ainsi que de la comptabilisation et du financement des obligations qui incombent à l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel au 31 décembre 2016.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté que, au 31 décembre 2016, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 319,2 millions d'USD, soit une augmentation de 194,5 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015.**
- **a également noté que l'augmentation nette constatée au 31 décembre 2016 était due principalement à une modification des hypothèses actuarielles, à savoir: diminution du**

taux d'actualisation; hausse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé; et baisse du taux de change EUR-USD de fin d'année.

Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – Les dispositions de ce régime ne s'appliquent qu'aux agents des services généraux en poste au Siège. Les indemnités leur sont versées au moment où ils quittent le service de l'Organisation ou en cas de promotion à la catégorie du cadre organique.
- Fonds des indemnités de départ (FID) – Il comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, les frais du voyage de rapatriement et du déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés et, le cas échéant, l'indemnité de licenciement et le capital décès.
- Assurance maladie après cessation de service (AMACS) – L'AMACS est un plan d'assurance maladie destiné aux fonctionnaires retraités et aux membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale (BMIP) assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – Le plan d'indemnisation vise à servir certaines prestations au personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations comprennent une rente ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation à hauteur d'un montant raisonnable et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des régimes à prestations définies. Pour se conformer aux exigences en matière de publication de l'information financière, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaires d'effectuer une évaluation de tous les plans, afin:

a) de déterminer les obligations globales de l'Organisation au titre des plans;
b) d'établir les dépenses annuelles requises pour le fonctionnement des plans;
c) de calculer les taux de contributions recommandés pour financer intégralement les obligations;
d) de disposer des informations nécessaires pour établir les états financiers réglementaires.

Les évaluations actuarielles de 2016, 2015 et 2014 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.aon.com). Le présent document, qui se réfère aux résultats de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2016, décrit la situation financière actuelle ainsi que la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation, et présente des informations comparatives, au 31 décembre 2015 et 2014.

II. Résultats des évaluations actuarielles

3. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2016, 2015 et 2014.

Tableau 1

(en millions d'USD)

Plan	2016	Augmentation / (Diminution) MUSD	Augmentation / (Diminution) %	2015	Augmentation / (Diminution) MUSD	Augmentation / (Diminution) %	2014
FRPI	17,6	*(0,5)*	*-2,8%*	18,1	*(0,8)*	*-4,2%*	18,9
FID	59,9	*(0,9)*	*-1,5%*	60,8	*(3,7)*	*-5,7%*	64,5
RICS	49,4	*(6,8)*	*-12,1%*	56,2	*(11,2)*	*-16,7%*	67,4
AMACS	1 192,3	*202,7*	*20,5%*	989,6	*(250,0)*	*-20,2%*	1 239,6
Total des obligations actuarielles	**1 319,2**	**194,5**	***17,3%***	**1 124,7**	***(265,7)***	***-19,1%***	**1 390,4**

Comme le montre le tableau 1 qui précède, l'augmentation nette de 194,5 millions d'USD des obligations actuarielles entre 2016 et 2015 est notable. Les variations liées aux hypothèses et aux méthodes sont présentées ci-après.

Tableau 1 a

Plans en faveur du personnel: sources des variations entre 2015 et 2016	**Variations Millions d'USD**
Variation attendue, sans nouveaux participants*	26,8
Diminution des taux d'actualisation	130,7
Variation du taux de change EUR/USD	(32,5)
Changement dans le partage des coûts	14,0
Demandes de remboursement et dépenses administratives effectives	28,4
Augmentation des taux d'évolution présumés des dépenses de santé	46,4
Autres variations des données démographiques	(4,9)
Prise en compte des dernières hypothèses relatives à la Caisse des pensions (CCPPNU)	(11,3)
Autres	(3,2)
Augmentation totale nette	**194,4**

** Augmentation attendue du fait du coût des prestations au titre des services rendus (droits acquis supplémentaires) et des charges financières, compensée par la diminution résultant des prestations versées*

4. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture des prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, taux de mortalité effectif / estimé, taux de rotation du personnel, pourcentage de demandes de remboursement au titre des assurances maladie, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, montant futur des traitements et des prestations, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un examen annuel des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles et procèdent à des ajustements quand ils les estiment nécessaires à la précision du calcul des obligations. Comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles demeurent sujettes à nombre d'incertitudes et d'impondérables. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible aux variations du taux de change EUR/USD, du taux d'actualisation et des demandes de remboursement de frais médicaux ainsi que de l'inflation des dépenses médicales. L'évaluation actuarielle de 2016 comprend des changements notables dans la base de calcul du taux d'évolution

présumé des dépenses de santé. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des plans pour 2016, 2015 et 2014 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2

Principales hypothèses	2016	2015	2014
Économiques			
→ Taux d'actualisation			
AMACS	2,7%	3,3%	2,9%
RICS	1,2%	1,8%	1,4%
FID	2,8%	3,1%	2,8%
FRPI	4,1%	4,2%	3,7%
→ Taux d'inflation des dépenses médicales	5,0 % pour 2017, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour atteindre 4,4 % en 2029, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 3 ans pour atteindre 4 % à partir de 2041	4,5 % de 2016 à 2020, puis baisse de 0,1 point de pourcentage à chaque période de cinq ans successive, pour atteindre 4,0 % à partir de 2041	5 % de 2015 à 2024; 4,5 % de 2025 à 2044; 4 % à partir de 2045
→ Taux d'inflation (indice général des prix)	2,5 % par an	2,5 % par an	2,5 % par an
→ Taux de change au comptant EUR/USD en fin d'année	1,05	1,09	1,22

III. Situation financière actuelle

5. Le tableau 3 ci-après indique le montant total des obligations comptabilisées et non comptabilisées au titre des plans sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations financées et non financées pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à ce financement au 31 décembre 2016, 2015 et 2014, respectivement.

Tableau 3

	2016	2015	2014
	Millions d'USD	Millions d'USD	Millions d'USD
Plan			
FRPI	17,6	18,1	18,9
FID	59,9	60,8	64,5
RICS	49,4	56,2	67,4
AMACS	1 192,3	989,6	1 239,7
Total des obligations résultant de l'évaluation	**1 319,2**	**1 124,7**	**1 390,5**
À déduire: Placements à long terme affectés aux plans (à leur juste valeur boursière)	(443,6)	(414,3)	(438,2)
Total des obligations non financées **	**875,6**	**710,4**	**952,3**
** Dont:			
FID	59,9	60,8	64,4
AMACS	815,7	649,6	887,9
Total des obligations non financées	**875,6**	**710,4**	**952,3**

Le graphique 1 ci-dessous présente le montant total des obligations relatives au personnel, par plan, et fait le point sur leur niveau de financement:

Graphique 1

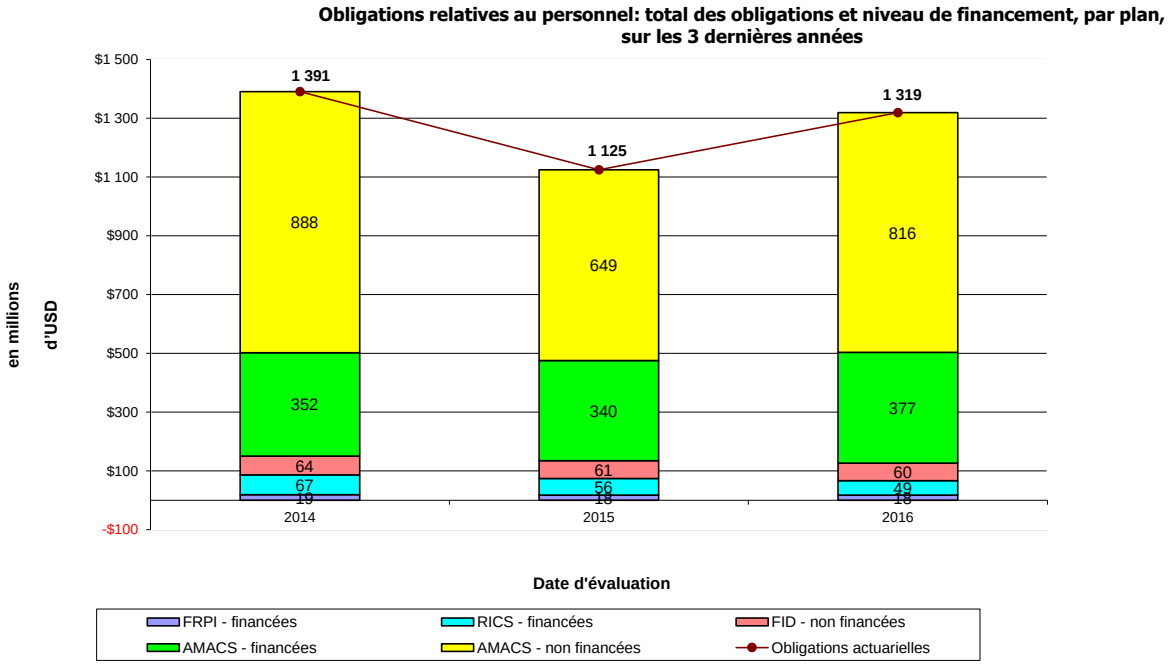

6. En 2016, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés au financement des obligations liées aux plans a augmenté de 29,3 millions d'USD, passant de 414,3 millions d'USD au 31 décembre 2015 à 443,6 millions d'USD au 31 décembre 2016. Pour plus de détails sur ces actifs, on se reportera au Rapport sur les placements 2016 (FC 166/3).

IV. Comptabilisation et financement

7. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-après présentent le coût annuel des prestations au titre des services rendus[1] durant la période triennale se terminant le 31 décembre 2017, sur la base des évaluations actuarielles arrêtées respectivement au 31 décembre 2016, 2015 et 2014.

[1] Le coût des prestations au titre des services rendus durant la période est un élément standard des dépenses de personnel qui correspond aux prestations qui seront versées dans l'avenir en échange des services fournis par les membres du personnel en activité durant l'année. Les dépenses ci-dessus englobent à la fois le Programme ordinaire et les fonds fiduciaires.

Tableau 4

Coût des prestations au titre des services rendus durant la période

Plan	2017 Millions d'USD	En % du total des	2016 Millions d'USD	En % du total des	2015 Millions d'USD	En % du total des
FRPI	0,4	*0,9%*	0,4	*1,1%*	0,5	*1,1%*
FID	5,9	*13,9%*	6,5	*17,6%*	6,9	*14,7%*
RICS	3,1	*7,3%*	3,3	*8,9%*	4,2	*9,0%*
AMACS	33,0	*77,8%*	26,7	*72,4%*	35,3	*75,3%*
Total	**42,4**	***100,0%***	**36,9**	***100,0%***	**46,9**	***100,0%***

Graphique 2

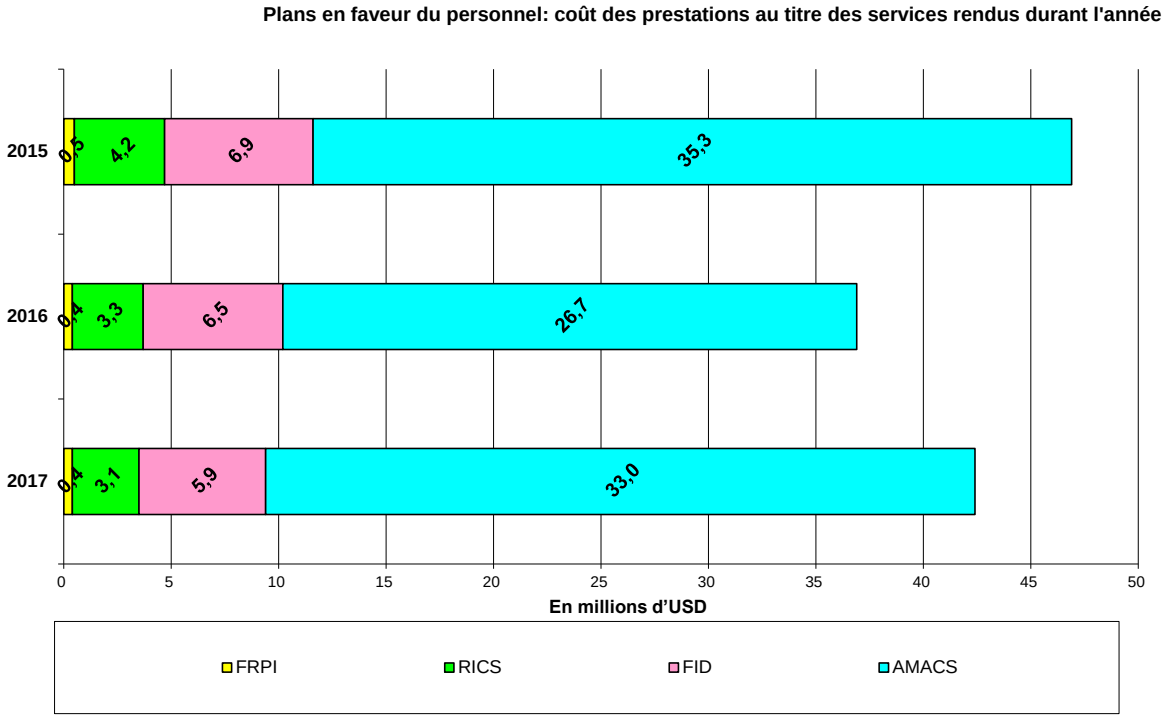

8. Au total, en 2017, le coût des prestations dues au titre des services rendus a présenté une augmentation nette de 5,5 millions d'USD, dont 6,3 millions pour l'AMACS. Les raisons de l'augmentation enregistrée pour l'AMACS sont les suivantes:

- une augmentation de 5,6 millions d'USD due à la diminution du taux d'actualisation, qui est passé de 3,3 pour cent à 2,7 pour cent;
- une augmentation de 1,6 million d'USD liée à la hausse des taux d'évolution présumés des dépenses de santé;
- une augmentation de 2,0 millions d'USD due à l'arrivée de nouveaux participants en 2016;
- compensées par une diminution nette de 2,9 millions d'USD résultant de la variation du taux de change EUR/USD de fin d'année, des modifications apportées aux plans et d'autres

variations des données démographiques.

9. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation du personnel (FRPI). Ces résolutions prévoient en outre que tous placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2016, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1). Les placements à long terme affectés au financement des plans, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, sont présentés au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Placements à long terme affectés au financement des plans

Plan	**2016**	**2015**	**2014**
Intégralement financées	**Millions d'USD**	**Millions d'USD**	**Millions d'USD**
FRPI	17,6	18,1	18,9
RICS	49,4	56,2	67,4
Partiellement financées			
AMACS	376,6	340,0	351,9
Non financées			
FID	0,0	0,0	0,0
Total des obligations non financées	**443,6**	**414,3**	**438,2**
Mode de financement des obligations:			
Placements à long terme affectés aux plans	**443,6**	**414,3**	**438,2**

10. Conformément aux directives données par le Comité financier et par le Conseil de la FAO, le Secrétariat a demandé aux actuaires de l'Organisation de calculer les montants annuels qui seraient nécessaires pour assurer un financement intégral des obligations au titre de l'AMACS et du FID, à l'horizon du 31 décembre 2040 et du 31 décembre 2025, respectivement.

11. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2016), l'Organisation devrait, pour financer intégralement les obligations au titre des services passés liées au FID (59,9 millions d'USD), apporter une contribution supplémentaire de 6,0 millions d'USD par an (12,0 millions d'USD par exercice biennal), en prenant pour hypothèse une période d'amortissement de 15 ans à partir de 2010.

12. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2016), l'Organisation devrait, pour financer intégralement les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS, soit 815,7 millions d'USD (en prenant pour hypothèse une période d'amortissement de 30 ans à partir de 2010), apporter une contribution de 22,7 millions d'USD par an (45,4 millions d'USD par exercice biennal). Par comparaison, les contributions mises en recouvrement en 2016-2017 auprès des États Membres pour financer les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS sont de 7,05 millions d'USD par an (14,1 millions d'USD pour l'exercice biennal), comme approuvé par la Conférence en juin 2015. Ce niveau de financement, calculé sur la base de la date d'amortissement initialement retenue, à savoir le 31 décembre 2027, a été approuvé à l'origine par la Conférence en novembre 2003 pour l'exercice biennal 2004-2005 et est resté inchangé au fil des exercices malgré l'augmentation du montant non financé.